

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 108 (1963)
Heft: 8

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique française

Le service de la mécanographie dans l'armée

L'idée d'utiliser les machines mécanographiques au profit des administrations publiques, et en particulier des armées, est due à un contrôleur général. Dès avant la guerre de 1939-1945, des essais



avaient été effectués dans différents services, spécialement dans ceux de l'artillerie et des poudres. En 1943, un atelier mécanographique se reconstitue à Alger pour s'occuper du contrôle des effectifs et de la tenue à jour de l'ordre de bataille. Puis les expériences reprennent

en métropole, sous la direction de l'état-major de l'armée, du service du matériel, de l'intendance, du recrutement et des fabrications d'armement, qui tous avaient un atelier spécialisé.

En 1948, on décida de grouper tous les moyens disponibles en un service commun. Le service de mécanographie de l'armée de terre a été créé à cette époque et chargé des travaux à base de cartes perforées. Il exécute également d'autres travaux pour certains organismes de la Défense.

Organisation

Depuis la réorganisation de 1961, le Service de la mécanographie de l'armée de terre (SMAT) relève du chef d'état-major ainsi que des directions centrales ci-après: intendance, génie, matériel, transmissions, recrutement. Le SMAT participe aux études générales entreprises par le commandement et les services de l'armée de terre relatives à l'emploi des procédés mécanographiques. Il comprend:

- deux bureaux d'administration centrale, (direction et administration);
- la section technique de la mécanographie (études et coordination des travaux);
- l'ensemble des centraux mécanographiques, batteries mécanographiques mobiles et ateliers annexes mis en œuvre au profit de l'armée de terre.

En outre, le comité supérieur de la mécanographie est chargé d'émettre, sur la demande du chef d'état-major de l'armée de terre ou de sa propre initiative, des avis sur les questions concernant l'organisation, l'emploi et le développement de ces nouveaux moyens. Ce comité comprend:

- le major-général de l'armée de terre, président;
- l'inspecteur général de la mécanographie, vice-président;
- le chef du service de la mécanographie.

Peuvent également être appelés à siéger:

- les sous-chefs de l'état-major de l'armée, pour des questions de leur ressort;
- les directeurs et chefs de service de l'administration centrale;
- ou toute personne jugée compétente en la matière.

Les établissements extérieurs du SMAT, en 1962, sont:

1. La section technique de la mécanographie.
2. Le central mécanographique, installé au siège de l'administration centrale, chargé principalement des travaux de récapitulation au profit du commandement et des directions centrales, ainsi que d'autres travaux particuliers pour le compte de ces directions, par exemple: comptabilité budgétaire, exploitation des fichiers des personnels, officiers et sous-officiers, etc.

3. Les centraux mécanographiques régionaux; ils effectuent dans le cadre de chaque région militaire des travaux variés pour le compte des commandements et directions centraux et régionaux; de certains établissements et services locaux; ceux-ci portent principalement sur:

- la gestion des personnels administrés par le service du recrutement, du parc automobile, du matériel des formations de l'armée de terre; de la préparation de la rénumération des cadres; la comptabilité des effectifs, militaires et civils, etc.

Le *central mécanographique des Forces françaises en Allemagne* effectue les mêmes travaux au bénéfice du commandement de ces forces.

Les *ateliers mécanographiques spécialisés* exploitent au profit du Service central des approvisionnements et des magasins de rechanges automobiles, un fichier des pièces de rechange, ainsi que la documentation statistique de ce matériel.

Un autre atelier annexe (Marseille) produit en outre une importante documentation statistique relative à la ventilation des éléments de la solde.

Les *batteries mécanographiques mobiles* sont des unités du corps de bataille à la mobilisation. Le SMAT possède depuis 1955 le matériel roulant correspondant à six de ces unités, qui sont toutes du même type. Le matériel est stocké, soit en Allemagne, auprès du central mécanographique, soit dans la 7^e région militaire.

Organisation d'un central mécanographique

- 1 directeur, officier supérieur
- 1 section administrative
- 1 section technique, commandée par un officier subalterne, laquelle comprend:

le bureau de préparation et de coordination chargé du lancement des travaux;

l'atelier de perforation, à qui incombe la constitution des fichiers; l'atelier d'exploitation, qui extrait de ces fichiers les états, listes ou tableaux demandés;

les ateliers des travaux annexes, chargés des tâches de chiffrage, de contrôle, de reliure, etc., de la documentation mécanographique.

Le central mécanographique régional dispose, en principe, de trois équipements classiques. Chaque équipement comprend une tabulatrice avec un certain nombre de machines accessoires: trieuses, reproductrices, interclasseuses, traductrices, calculatrices.

L'effectif du central est d'environ 75 personnes.

Il se décompose en:

- personnel militaire (officiers, sous-officiers, personnel militaire féminin spécialisé;
- un certain nombre de militaires du contingent appartenant dans la vie civile à la branche de la mécanographie et affectés au SMAT après leur instruction militaire de base;
- du personnel civil, se répartissant en deux catégories:
 - le personnel mécanographe à statut particulier, dont la formation a été assurée par le service lui-même;
 - du personnel administratif.

Organisation des ateliers mécanographiques annexes

Ceux-ci sont soit accolés à un central mécanographique régional où ils constituent un atelier supplémentaire spécialisé; ils font corps avec ce central;

soit à des centraux mécanographiques régionaux spéciaux, où ils constituent une section technique autonome, mais rattachée au central administrativement.

Les effectifs de ces ateliers sont variables, sans dépasser en général une vingtaine de personnes.

Organisation des batteries mécanographiques mobiles

Une telle batterie comprend: un camion P.C., une semi-remorque, atelier de perforation, où l'on peut installer 5 perforatrices et 3 vérificatrices; deux semi-remorques, atelier d'exploitation, pouvant contenir chacune un équipement mécanographique classique; un certain nombre de véhicules pour les matériels divers; une voiture de liaison et un groupe électrogène.

Le personnel de ces batteries mobiles est uniquement militaire, en majeure partie spécialistes de la mécanographie.

Les batteries se déplacent en général sur route, mais s'installent en terrains variés, sous couverts boisés. Le délai d'installation est d'une heure environ.

Dans les véhicules-ateliers, les machines sont fixées au plancher par des moyens spéciaux d'arrimage.

Organisation du travail

Le fait que les centraux mécanographiques régionaux effectuent tous aux mêmes périodes, les mêmes travaux, dont certains sont récapitulés par le central de Paris, impose une allure très stricte du travail.

Les règles et les détails de l'organisation du travail à l'intérieur des différents ateliers sont précisés par une instruction particulière: « L'Instruction pour la préparation et l'exécution des travaux mécanographiques dans les établissements du S.M.A.T. ».

Par ailleurs, le chronométrage des temps est de règle au SMAT, ce qui permet de calculer le prix de revient de chaque travail; de suivre les activités de chaque établissement, ainsi que d'une manière générale de tirer les conclusions quant à la marche du service.

J. PERGENT

Revue de la presse :

L'A.M.X.¹ 30 tonnes, version française du char européen

(d'après le *Figaro* et TAM)

Le « char européen » devait être étudié, suivant des normes données, et fabriqué en pré-série par l'Allemagne et la France. Après



¹ Ateliers d'Issy-les-Moulineau X.